



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05/06/2026

Suite à la convocation de **Monsieur le Maire**, en date du **29/05/2026**, le Conseil Municipal s'est réuni, le **05/06/2026 à 18:08**, dans la Salle du Conseil (Mairie).

LISTE DES PRÉSENTS

Maryline ALLAFORT, Olivier BILLAUD, Yveline BONNEVILLE, Fabrice CHATEAU, Kévin COUSSY, Jean-Luc DOUCET, Pauline HOUBIGAND, Marion LAGRAULET, Hubert PAULHIAC, Rita SZUBERT, Grégory VEDRENNE

11 élus sont présents, le quorum est atteint

PROCURATIONS

- **Ludovic BARDEAU**, excusé-e, donne pouvoir à **Grégory VEDRENNE**
- **Pierrick CHABOT-DUBREUIL**, excusé-e, donne pouvoir à **Hubert PAULHIAC**
- **Christelle LEGELEUX**, excusé-e, donne pouvoir à **Jean-Luc DOUCET**
- **Marina ZYGELMAN**, excusé-e, donne pouvoir à **Fabrice CHATEAU**

Les votes se déroulent donc sur **15 voix**, avec majorité à **8 voix**.

Olivier BILLAUD se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026/0038 : Approbation du procès-verbal du 27 Avril 2026

Le Conseil Municipal vote pour approuver sans modification le procès verbal de la séance du 27 avril 2026.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 15 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/0039 : Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales (3 titulaires et 3 suppléants)

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. La Dordogne fait partie des territoires concernés par les élections sénatoriales de 2026.

Le Conseil Municipal doit choisir parmi ses membres trois titulaires et trois suppléants pour aller voter le 27 septembre 2026 à la préfecture de la Dordogne pour deux sénateurs/sénatrices.

Les candidates et candidats se proposent et nous devons voter d'abord pour trois titulaires puis pour trois suppléants.

Les deux plus jeunes et les deux plus âgés de la séance sont scrutateurs : Kévin COUSSY, Marion LAGRAULET, Rita SZUBERT, Fabrice CHATEAU.

Les candidats pour être grands électeurs titulaires sont :

- Olivier BILLAUD
- Fabrice CHATEAU
- Jean-Luc DOUCET

Les candidats pour être suppléants sont :

- Maryline ALLAFORT
- Grégory VEDRENNE
- Kévin COUSSY

RÉSULTAT DU VOTE

Scrutin secret

CHATEAU Fabrice : 15 voix

DOUCET Jean-Luc : 14 voix

BILLAUD Olivier : 14 voix

Abstentions: 0

DÉCISION : Fabrice CHATEAU, Jean-Luc DOUCET et Olivier BILLAUD sont élus délégués aux élections sénatoriales 2026

RÉSULTAT DU VOTE

Scrutin secret

ALLAFORT Maryline : 15 voix

VEDRENNE Grégory : 15 voix

COUSSY Kévin : 13 voix

Abstentions: 0

DÉCISION : Maryline ALLAFORT, Grégory VEDRENNE et Kévin COUSSY sont élus délégués suppléants aux élections sénatoriales 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/0040 : Demande de DETR 2026 dans le cadre de la rénovation du centre de secours

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il souhaite que la commune dépose une demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre d'une expertise géotechnique et structurelle du centre de secours. L'objectif est de demander une étude à des experts pour déterminer si la roche attenante au centre de secours pose des problèmes structurels au bâtiment.

Le coût de cette opération d'étude est de 5250€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

TRAVAUX	TYPE D'AIDE	MONTANT DES TRAVAUX EN HT	TAUX
Expertise géotechnique et structurelle	DETR	5 250€	35%

La commune aurait le reste à charge des 65%. A la suite de cette étude, il sera possible de savoir s'il est possible de rénover le bâtiment actuel plutôt que d'en construire un nouveau.

Cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire à faire cette demande de subvention.

RÉSULTAT DU VOTE
POUR: 15 CONTRE: 0 ABS: 0
Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/0041 : Révision loyers 2026

Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux une révision annuelle des loyers suivant :

(Calcul pour les loyers : Loyer en cours x nouvel IRL du trimestre de référence du bail / IRL du même trimestre de l'année précédente)

Logement au-dessus de la poste : $361.40 \times (\text{irl } 2^{\text{eme}} \text{ trimestre } 2025 / 2^{\text{eme}} \text{ trimestre } 2024) = \mathbf{365.16\text{€}}$ **1er Décembre 2026**

T3 : $278.64 \times (\text{irl } 4^{\text{eme}} \text{ trimestre } 2025 / \text{irl } 4^{\text{eme}} \text{ trimestre } 2024) = \mathbf{280.84 \text{ €}}$ **1er Octobre 2026**

(Calcul pour les loyers commerciaux : Loyer en cours x nouvel ILC du trimestre de référence du bail / ILC du même trimestre de l'année précédente)

Boulangerie : $519.91 \times 135.87 / 134.58 = \mathbf{524.90}$ **au 1er juin 2026**

Crêperie : $300 \times 135.87 / 134.58 = \mathbf{302.88}$ **au 1er octobre 2026**

Atelier loué à l'entreprise Chepeau : $538.32 \times 135.87 / 134.58 = \mathbf{543.48}$ **au 1er juin 2026**

Fleurs d'orchidée : $250 \times 137.71 / 135.87 = \mathbf{253.39}$ **au 1er Août 2026**

DÉBATS :

Un Conseiller Municipal alerte sur le fait que la crêperie "l'Insolite" utilise l'électricité de la commune pour ses pizzas le dimanche soir, sans contribution à la commune. Après discussion, il est choisi par le Conseil de revoir ce sujet prochainement.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 12 **CONTRE: 0** **ABS: 3**

Adopté à la majorité

À 19:04, arrivée en cours de séance de **Pierrick CHABOT-DUBREUIL**.

Le conseil est toujours composé de 15 membres présents ou représentés. La majorité reste à 8 voix.

DÉLIBÉRATION N° 2026/0042 : Convention de mise à disposition d'un agent

Après le départ de notre précédente agente Sophie MAUDET, une offre d'emploi a été émise. Ayant reçu un certain nombre de candidatures, la dernière mandature avait choisi d'embaucher Ghislaine BRACHET, qui n'était pas disponible jusqu'à aujourd'hui.

Jaël GOIN a assuré l'intérim pendant cette période.

Cependant, Mme BRACHET travaille encore à la Chapelle-Monbrandeix en tant que secrétaire de Mairie, et la solution trouvée passait par une mise à disposition signée via une convention.

L'objet de cette délibération est de choisir si le Conseil souhaite signer ou non cette convention.

DÉBATS :

Son grade à la Chapelle-Monbrandeix est Rédacteur Principale de Première Classe ; elle exercerait en tant qu'Agent d'accueil à Abjat, en partie pour l'agence postale et en partie pour la commune.

Par ailleurs, il est rappelé que l'entreprise la Poste a signé une convention avec la ville d'Abjat pour accueillir une agence postale jusqu'en octobre 2026 ; que cette convention n'a pas encore été prolongée, et qu'il n'est pas certain qu'elle le soit dans les mêmes conditions.

Le coût pour la commune d'Abjat serait donc plus élevé que précédemment, d'abord du fait du grade plus élevé de la candidate, puis de la possibilité de ne plus avoir de convention avec la poste.

Deux conseillères alertent sur ce salaire qui serait disproportionné par rapport au poste requis pour le moment par la commune. Un conseiller demande une étude comparative de coût et de compétences par rapport à la fiche de poste.

Monsieur le Maire annonce les coûts mensuels suivants :

- 2811€ à déboursier, charges comprises pour le poste de 20h par semaine

- 1364€ de cette somme sont payés par la Poste par la convention avec la Commune (jusqu'en octobre)
- Le reste à payer par Abjat serait de 1447€ par mois

Le reste du débat se tient à huis clos.

À 19:25, arrivée en cours de séance de **Ludovic BARDEAU**.

Le conseil est toujours composé de 15 membres présents ou représentés. La majorité reste à 8 voix.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 0 CONTRE: 14 ABS: 1

Rejeté

DÉCISION : La convention est en suspens, le dossier doit être retravaillé dans les prochains jours pour décider du devenir du contrat de Jaël GOIN et d'une éventuelle nouvelle proposition à Ghislaine BRACHET.

DÉLIBÉRATION N° 2026/0043 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il convient de constituer une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou un adjoint délégué.

Les communes de moins de 2000 habitants doivent composer une commission de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Ces titulaires et suppléants seront tirés au sort parmi une liste de 24 noms fournie par la commune.

Se proposent dans cette liste, parmi les conseillers/conseillères (et suppléants) :

- Kévin COUSSY
- Maryline ALLAFORT
- Yveline BONNEVILLE
- Christian GIBIAT

- Grégory VEDRENNE
- Marion LAGRAULET

D'autres habitants sont proposés par le Conseil :

- Noël LE MEAUX
- Stewart EDWARDS
- Marie-Claire GREEN
- Marie-France FREDOU
- Monique DAURIAT
- Franck ALLAFORT
- Marc PICHAUD
- Guy GOURINCHAS
- Régine JARRETON
- Laurent DUBOIS
- Jean-Claude PLAZARD
- Frédérique DAUBAT
- Alain LAPLAGNE
- Arlette CAMUS
- Josette DURAND
- Jean BRETENOUX
- Thibaud LAURENCON
- Elizabeth SCHWAL

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 15 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/0044 : Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

Le Maire informe le conseil que l'Agence Technique Département (ATD) 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts.

Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- Les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- L'assistance juridique,
- Le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'ATD 24,
- **PREND ACTE ET CONFIRME** les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire : Monsieur le Maire, Fabrice Chateau

Représentant Suppléant : Jean-Luc Doucet

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS: 0

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2026/0045 : Modification des statuts de la communauté de communes du Périgord Nontronnais relative au Service de la Petite Enfance

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la communauté de commune du Périgord Nontronnais

RÉSULTAT DU VOTE

POUR: 15 **CONTRE: 0** **ABS: 0**

Adopté à l'unanimité

Matériel municipal pour les associations

La Commune a récemment acquis :

- 20 tables et bancs prévus pour l'extérieur (grises)
- 40 tables prévues en remplacement des anciennes pour le Capitolet (blanches)

Jean-Luc DOUCET propose d'accompagner cette acquisition de nouvelles procédures dans le futur :

- Prêt gratuit pour les associations
- 5€ par table pour les particuliers
- Chèque de caution à chaque emprunt, et état des lieux avec les responsables du matériel municipal

Après débat, le Conseil propose de statuer sur ce point prochainement.

Christelle LEGELEUX et Florence MALLEMANCHE ont récemment trié, rangé et compté la vaisselle du Capitolet. Le Conseil les en remercie.

L'objectif est de pouvoir acquérir un supplément de vaisselle pour avoir 200 couverts complets.

Il est proposé que le local de vaisselle soit fermé à clé pour les événements et qu'il soit uniquement géré par les responsables de la salle, comme pour les tables et bancs.

Le Conseil débat ensuite sur les rapports entre la Commune et ses associations. La Commission en charge du Monde Associatif est en place et travaillera sur ces sujets au cours du mandat à venir.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La commune d'Abjat-sur-Bandiat a effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations survenues du 11 au 21 février 2026.

L'arrêté n°INTE2612297A du 11 mai 2026 a reconnu cet état de catastrophe naturelle.

Les habitants touchés disposent d'un délai de 30 jours maximum après le 14 mai 2026 pour engager les démarches auprès de leur compagnie d'assurance.

Tracteur tondeuse municipal

Après de très nombreuses années de service, le tracteur tondeuse de la municipalité a rendu son dernier souffle.

Après étude des besoins des agents techniques de la Commune, après étude du marché, Jean-Luc DOUCET propose un achat en location-vente d'un nouveau tracteur faisant tondeuse et permettant également l'entretien des côtés de chemins.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'organiser très rapidement une réunion de la commission d'appels d'offres et de statuer au prochain Conseil Municipal de l'achat de ce matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **21:10**.

Le Secrétaire de séance,

Olivier BILLAUD

Le maire,

Fabrice CHATEAU

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **18/06/2026 à 19:00**, dans la salle du Conseil (Mairie).